

La première résidence services seniors publique : une innovation pour les aînés

Pascal Champvert, directeur du groupe public et associatif ABCD et par ailleurs président de l'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), est convaincu que le modèle actuel des Ehpad est foncièrement inadapté. Dans les 8 résidences pour personnes âgées qu'il gère avec ses équipes, c'est un tout autre fonctionnement qui a été mis en place. La résidence services seniors inaugurée le 27 octobre 2023, première du genre dans le secteur public, est emblématique du modèle nouveau à promouvoir, selon lui.

#secteur public #innovation
29 décembre, 2023 ⌚ Lecture 2 min

Partagez



Le choix de La Banque Postale, pour financer notre projet, est celui d'une banque d'origine publique, porteuse de valeurs citoyennes dans lesquelles nous nous reconnaissons.

Pascal Champvert
— directeur du groupe public et associatif ABCD et président de l'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA)

Le Domaine de l'Abbaye est la première résidence services seniors sous statut public au plan national. Quelles sont ses caractéristiques ?

Pascal Champvert : « La résidence, située à Saint-Maur-des-Fossés, comporte 44 logements, du studio au T1, d'une superficie de 35 à 45 m². La surface privative des logements est ainsi bien supérieure à celle des établissements classiques pour personnes âgées. Les services mis à disposition des résidents sont ceux dont ils pourraient bénéficier à domicile : aide aux repas, aide-ménagère, soins infirmiers etc. S'y ajoutent les prestations déjà fournies dans l'établissement voisin : salon de coiffure, pressing, retouche, esthéticienne etc. La résidence est, comme tous nos établissements, ouverte sur la ville et aux habitants du quartier. La crèche installée dans l'enceinte du bâtiment, le théâtre et les salles mises à disposition des associations pour des cours hebdomadaires permettent d'ouvrir l'établissement à la ville et de faire vivre une dynamique intergénérationnelle au sein des résidences. »

Quel est le niveau de dépendance des résidents ?

Pascal Champvert : « Chez ABCD, nous nous refusons à considérer les personnes âgées comme « dépendantes », quel que soit leur état de santé. Nous sommes tous, foncièrement dépendants les uns des autres ! Considérer nos aînés comme « dépendants » est une manière de les rabaisser, typique d'une société profondément âgiste. Cela dit, à l'entrée, la résidence services seniors est plutôt destinée aux personnes sans gros soucis de santé. Mais lorsque les résidents deviennent handicapés, nous ne les mettons pas à la porte. Dans tous les cas, nous proposons un parcours global avec un niveau de services adapté à chaque situation individuelle. Les formules d'accueil de jour et d'hébergement temporaire permettent de répondre à une grande variété de besoins. »

Qu'est-ce qui différencie une résidence services seniors du

modèle classique de l'Ehpad ?

Pascal Champvert : « Dans le modèle français d'établissement, la personne âgée n'est juridiquement pas chez elle. Le logement qu'elle occupe en Ehpad est, du point de vue du droit, un « quasi-domicile ». Tout le travail fait avec les équipes du groupe ABCD consiste à faire en sorte que les résidents soient sociologiquement chez eux. C'est-à-dire qu'ils bénéficient au quotidien des avantages du domicile. Dans tous les établissements du groupe, les personnes âgées aménagent ainsi leur espace privatif comme elles l'entendent, peuvent avoir des animaux domestiques et recevoir autant de visites qu'elles le souhaitent. Les professionnels frappent avant d'entrer dans leur logement et n'y entrent que si une réponse positive est apportée. Des relations de couple se nouent dans l'enceinte de l'établissement. Bref : la vie continue !

En résidence services, la personne logée est juridiquement à domicile. C'est l'aboutissement d'une démarche initiée de longue date dans les autres résidences pour personnes âgées du groupe ABCD, en faveur de la citoyenneté des aînés. »

En quoi la gouvernance des résidences reflète-t-elle cette préoccupation ?

Pascal Champvert : « Les établissements du groupe sont évidemment dotés de Conseils de Vie Sociale, qui sont des instances de démocratie participative. Mais à l'échelle d'un établissement, il est possible d'aller plus loin dans le sens de la démocratie directe. C'est pourquoi des conseils de résidents sont organisés tous les 2 ou 3 mois, au sein desquels les personnes âgées s'expriment sur le fonctionnement, la vie de la structure et leurs souhaits pour leur vie personnelle. Les résidents sont comme tous les Français : désireux de préserver leur liberté et leur pouvoir d'agir.

Nous ne raisonnons pas en termes de réponses aux « besoins » des personnes âgées, besoins dont, souvent, les professionnels décident de l'importance. Notre priorité est plutôt de répondre à leurs attentes. Une majorité des personnes âgées veulent vieillir à domicile. Mais beaucoup d'entre elles s'y sentent très isolées. C'est pourquoi, plutôt que de rester à domicile le plus longtemps possible, nous considérons que l'important est d'être pour toujours dans un domicile, même en établissement. »

Quelle est la soutenabilité économique du modèle de résidence services seniors pour les gestionnaires ?

Pascal Champvert : « Si, jusqu'ici, la création de résidences services seniors a été le fait du secteur privé, c'est qu'il est très difficile pour le secteur public d'investir sans le soutien des pouvoirs publics. Or jusqu'ici, ni l'État ni les départements ne soutenaient ce type de modèle. Les choses bougent actuellement, mais plutôt dans le sens de l'expérimentation de formules de logement inclusif : une logique sympathique, mais qui ne règle pas la question des 600 000 personnes vivant en Ehpad. »

Quel a été le coût du projet et comment a-t-il été financé ?

Pascal Champvert : « La construction de la résidence a coûté 10 millions d'euros. Son financement a été assuré par autofinancement à hauteur de la moitié du total. Le reste a été payé grâce à un emprunt, pour lequel la ville de Saint-Maur-des-Fossés s'est portée garante. Le groupe que je dirige a donc pu investir grâce à ses capacités d'autofinancement et d'endettement. »

Pourquoi avoir choisi La Banque Postale pour le financement du projet ?

Pascal Champvert : « La Banque Postale nous a consenti un prêt de 2,5 millions d'euros sur une durée de 22 ans (dont 24 mois de phase de mobilisation), ce qui correspond à 50 % de notre besoin de financement résiduel.

Le choix de La Banque Postale est celui d'une banque d'origine publique, porteuse de valeurs citoyennes dans lesquelles nous nous reconnaissons. »

Le reste-à-charge des résidents de la résidence Domainede l'Abbaye est-il élevé ?

Pascal Champvert : « Avec 1 500 € à 2 300 € par mois de loyer mensuel, la résidence services seniors présente un reste-à-charge inférieur à celui observé en Ehpad (qui est plutôt de l'ordre de 2 500 € par mois). Le Domaine de l'Abbaye n'est pas bâti sur un modèle social (même si, suivant leur niveau de ressources, les habitants peuvent prétendre à toutes les aides sociales mobilisables à domicile). Mais il serait tout à fait envisageable d'imaginer son équivalent au sein du parc social, sous la maîtrise d'ouvrage d'un bailleur social... »

Le modèle des Ehpad dysfonctionne gravement, dites-vous. Peut-il selon vous être réformé ?

Pascal Champvert : « La CNSA, qui gère la branche autonomie est excédentaire. Mais 70 % des établissements pour personnes âgées et des services à domicile sont en déficit. Il faut plus de moyens financiers pour le grand âge et une transformation des Ehpad. Tout le monde est d'accord là-dessus, des auteurs des multiples rapports récents à la Cour des Comptes elle-même. Mais il n'y a actuellement pas de réflexion sérieuse au plus haut niveau de l'État pour transformer l'Ehpad. Et les modèles de financement restent à construire.

En attendant d'éventuels moyens supplémentaires, il serait possible de commencer à transformer le modèle sécuritaire, anti-démocratique et âgiste actuel. Mais les pouvoirs publics s'enferment dans des réflexions dépassées, quand il faudrait rompre avec la logique sanitaire et sécuritaire qui prévaut.

On parle beaucoup de « virage domiciliaire » actuellement. Mais plutôt que d'abandonner nos aînés à la solitude de leur domicile, il faudrait transformer les établissements en domiciles. C'est la démarche qu'a suivie le Danemark : une décennie après avoir supprimé tous les établissements pour miser sur le vieillissement à domicile, constatant des situations d'isolement social insupportables, ce pays a recréé, ex-nihilo, des domiciles collectifs de très grande qualité pour ses aînés. »

Photo d'une chambre de la résidence à Saint-Maur-des-Fossés

Photo d'une cuisine de la résidence à Saint-Maur-des-Fossés

Photo d'un salon de la résidence à Saint-Maur-des-Fossés

Articles associés

ARTICLE

Entre le domicile et l'Ehpad : les résidences autonomie

septembre, 2023

Lecture 2 min [Lire >](#)

#loi #ehpad

ARTICLE

PLFSS 2024 : le volet médico-social amplifie les politiques de soutien à l'autonomie

20 décembre, 2023

Lecture 3 min [Lire >](#)

ARTICLE

Volet médico-social du budget de la Sécurité sociale : ce que contient la LFSS 2023

11 janvier, 2023

Lecture 3 min [Lire](#)

[Voir tous les articles associés](#)